



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

# Feuille de route

## Observatoire national du réemploi et de la réutilisation

---

L'ADEME présente à travers ce document, la feuille de route de l'Observatoire national du réemploi-réutilisation des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur (REP) pour lesquels des objectifs de réemploi et de réutilisation sont fixés dans les cahiers des charges mentionnés au II de l'article L. 541-10 du code de l'environnement. Cet Observatoire est prévu par la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire et la Loi Climat et résilience.

## Sommaire

---

Préambule .....	3
Enjeux de l'Observatoire .....	4
Missions de l'Observatoire .....	5
Gouvernance de l'Observatoire .....	6
Programme de travail prévisionnel 2022-2023 .....	7

# Préambule

---

Les activités de **réemploi et de réutilisation contribuent à l’allongement de la durée d’usage des produits y compris celui des emballages, et s’inscrivent ainsi dans une logique d’économie circulaire**. Elles permettent notamment de réduire la production de déchets, de limiter la consommation des ressources et de participer au maintien et au développement d’emplois locaux.

Afin d’accélérer les pratiques de réemploi et de réutilisation, la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire du 10 février 2020 (dite loi AGEC) renforce la contribution des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) notamment avec la fixation d’objectifs de réemploi-réutilisation au sein des cahiers des charges des éco-organismes et systèmes individuels de ces filières. La loi prévoit également la mise en place de fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation au sein de certaines d’entre elles pour soutenir les acteurs de l’économie sociale et solidaire qui œuvrent dans ce domaine et, pour les emballages, des montants dédiés au développement des solutions de réemploi-réutilisation.

**L’Observatoire national du réemploi et de la réutilisation instauré par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021 s’inscrit dans ce contexte.**

---

Cet Observatoire, porté par l’ADEME et animé par la Direction de supervision des filières REP (DSREP), a pour ambition d’être une structure d’expertise et d’aide à la décision sur les questions de réemploi et de réutilisation des produits soumis au principe de REP pour lesquels des objectifs de réemploi et de réutilisation sont fixés dans les cahiers des charges.

---

Les travaux de l’Observatoire concernent à ce jour les filières REP actuelles et à venir suivantes :



D’autres filières REP, pour lesquelles des objectifs de réemploi et de réutilisation seront nouvellement fixés par les cahiers des charges des éco-organismes et systèmes individuels, entreront automatiquement dans le périmètre de l’Observatoire.

La mise en œuvre opérationnelle de l’Observatoire se fera de manière progressive pour asseoir le dispositif et assurer son bon développement.

- ✓ **Contribuer à l'émergence d'un vocabulaire commun** sur le réemploi et la réutilisation.
- ✓ **Disposer de données de référence et d'analyses utiles à la diffusion de connaissances** sur les activités de réemploi et de réutilisation en France, mais aussi au reporting de données auprès de la Commission européenne.
- ✓ **Aider à la décision**, notamment concernant certains dispositifs visant à favoriser le réemploi et la réutilisation ou encore la fixation d'objectifs nationaux visant à augmenter la part des produits ou emballages réutilisés et réemployés mis sur le marché.

### HORS champ d'action de l'Observatoire

- Suivi du réemploi-réutilisation des produits non soumis au principe de REP
- Suivi du réemploi-réutilisation des produits des filières REP non concernés par des objectifs de réemploi-réutilisation
- Suivi des invendus
- La production des données (exemples: quantifier les produits réemployés via les recycleries, une plateforme de mise en relation entre particuliers, etc.) est confiée aux acteurs tels que les éco-organismes au sein des cahiers des charges d'agrément. L'Observatoire prévoit de centraliser l'ensemble des informations sur le réemploi-réutilisation pour diffusion auprès de l'ensemble des acteurs concernés.
- Réalisation de l'ensemble des travaux sur le réemploi et la réutilisation, tel que la réalisation des ACV de chaque solution technique (exemple : comparaison entre réemploi d'un produit ou le recyclage de ses matériaux, ou ceux de définition des organisations devant être mis en place). Ces travaux doivent être menés par les Fédérations professionnelles, les metteurs sur le marché et les éco-organismes, sur la base si nécessaire d'un référentiel technique validé par l'Observatoire.

# Missions de l'Observatoire

---

- 1 Assurer l'animation des acteurs concernés par ces mesures
- 2 Collecter et diffuser les informations, travaux et études liés au réemploi et à la réutilisation, et prenant en compte le cadre méthodologique réalisé par l'ADEME dès lors que celui-ci existe
- 3 Mener, notamment en lien avec les éco-organismes, toute étude nécessaire à l'évaluation de la pertinence des solutions de réemploi et de réutilisation d'un point de vue environnemental et économique
- 4 Accompagner, notamment en lien avec les éco-organismes, la mise en œuvre d'expérimentations dans son domaine de compétence
- 5 Proposer une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique
- 6 Evaluer le bilan environnemental des dispositifs de consigne pour réemploi du verre

## Note :

- Les missions 1 à 4 concernent toutes les filières REP ayant des objectifs de réemploi et de réutilisation.
- Les missions 3 et 4 privilégieront les travaux transverses et au bénéfice de tous les acteurs (ex : pas d'étude de solution propre à un acteur).
- Les missions 5 et 6 concernent les emballages ménagers, de la restauration, autres professionnels.

# Fonctionnement de l'Observatoire

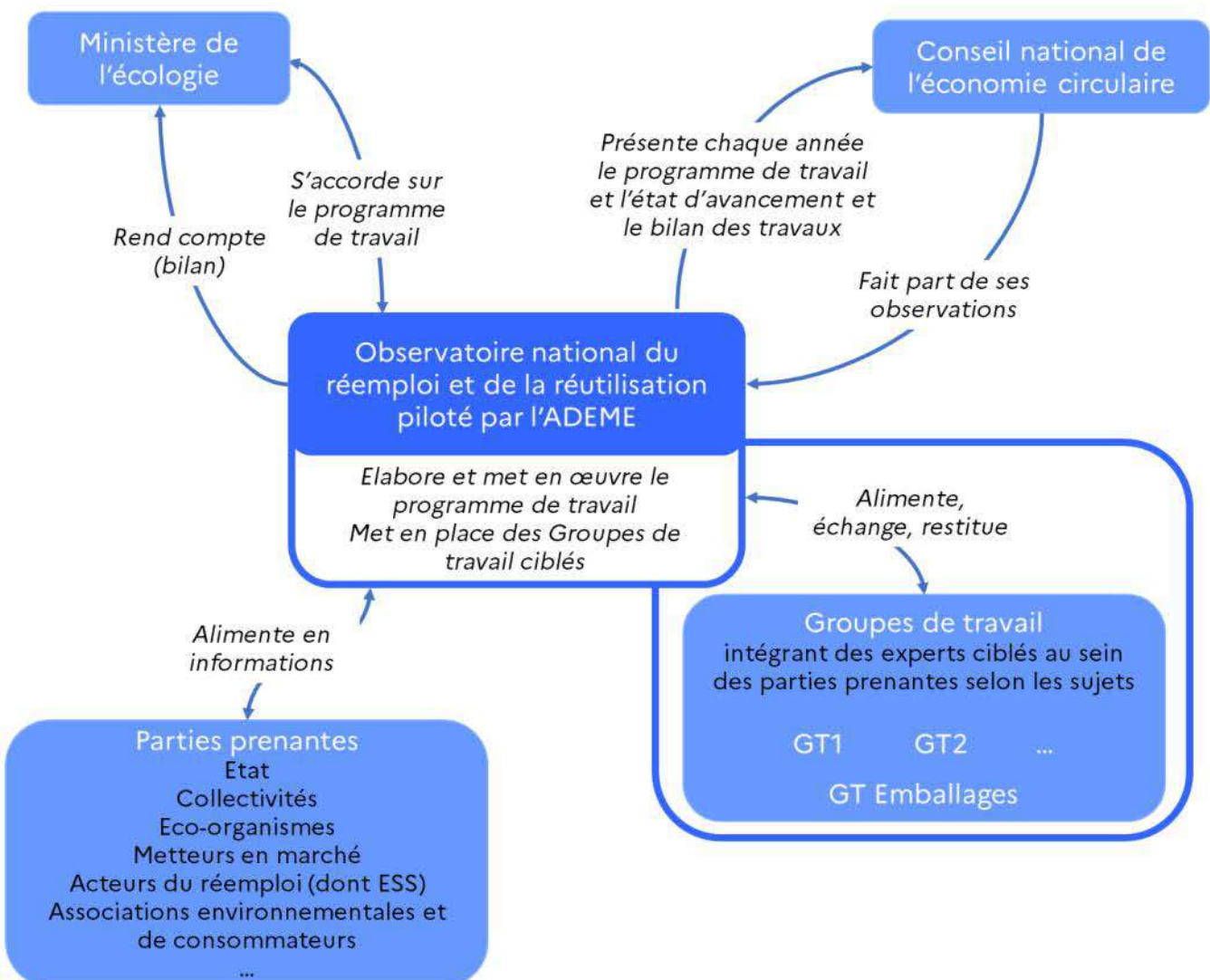
L'Observatoire du réemploi et de la réutilisation est positionné au sein de l'Agence de la transition écologique (ADEME) dans la Direction de supervision des REP (DSREP).

La **feuille de route de l'Observatoire** est établie par l'Observatoire en lien avec le Ministère chargé de l'Environnement et fait l'objet d'une consultation du Conseil National de l'Economie Circulaire (CNEC).

Un **programme de travail** annuel liste les travaux et études relatifs au réemploi et à la réutilisation menés par l'Observatoire chaque année. Le **programme d'études** de l'Observatoire (inclus dans le programme de travail) sera proposé chaque année aux membres du CNEC via un groupe de travail dédié (démarrage du GT mi-2023 pour l'élaboration du programme de travail 2024).

Pour mettre en œuvre le programme de travail, l'Observatoire s'appuie sur des **groupes de travail** réunissant des experts issus de ces parties prenantes.

Le programme de travail afférent à la période 2022-2023 est annexé à la présente feuille de route.





## Programme de travail prévisionnel 2022-2023

Actions organisationnelles	Echéances estimées
1/ Mettre en place l'Observatoire (organisation, programme de travail, etc.)	T4 2022
2/ Animer l'Observatoire (veille, diffusion d'informations sur le réemploi-réutilisation, etc.)	En continu
3/ Elaborer le tableau de bord annuel du réemploi-réutilisation	T3 2023
4/ Promouvoir des initiatives innovantes en matière de réemploi-réutilisation	A compter de 2023
Travaux et études	Echéances estimées
5/ Etablir un vocabulaire commun sur l'allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réutilisation, préparation en vue de la réutilisation, etc.)	En continu
6/ Définir une méthodologie de comptabilisation des données réemployés-réutilisés (filiales concernées : EEE, EA, TLC, ASL, ABJ, Jouets) - lancement en décembre 2022	T3 2023
7/ Réaliser le reporting européen des données quantitatives et qualitatives de réemploi-réutilisation	Juin 2023
Travaux et études spécifiques sur les emballages	Echéances estimées
8/ Etude des modalités de comptabilisation du réemploi ou de la réutilisation des emballages en France – en cours	T1 2023
9/ Etude relative aux marges de progression du réemploi en fonction des produits et des emballages – en cours	Mars 2023
10/ Bilan environnemental des dispositifs de consigne pour le réemploi du verre - en cours	T2 2023
11/ Etude sur le développement opérationnel du réemploi des emballages et contenants dans le cadre des emballages de la restauration collective - lancement en 2023	2024
12/ Etude du développement du réemploi opérationnel dans le cadre des emballages industriels et commerciaux (à préciser selon les premiers enseignements étude préfiguration REP emballages industriels et commerciaux) - lancement en septembre 2023	2024

---

Pour tout renseignement sur  
l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation  
Contact : [observatoire dureemploi@ademe.fr](mailto:observatoire dureemploi@ademe.fr)

---